

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mardi 28 janvier 2020 à 20 heures 00

L'An deux mil vingt, le vingt-huit janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE – M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – M. MOUFLIER - M. GARY – Mme BOUCHER - M. BRUNEL – M. PETITNIOT – M. LOBBE - Mme CORDIER.

Étaient Absents : Mme DERUERE – Mme BOURGIS – Mme VIOLIER

Etaient représentés : /

Était excusée : Mme Audrey VIOLIER.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Stéphanie BOUCHER a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 26 novembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Néanmoins, Monsieur VAN ISACKER Eric fait remarquer qu'il souhaiterait faire mentionner au procès-verbal le fait qu'il a quitté la séance lors du vote portant sur le renouvellement du bail rural le concernant.

Madame le Maire souligne que cette précision sera apportée au présent compte-rendu.

3. Subventions aux associations locales et à divers organismes – Année 2020

M. GARY, Président de l'Association d'Animation Communale, M. MOUFLIER, Président de l'Association de pêche « La Perche » et de l'UNC , quittent la séance.

Le Conseil Municipal adopte par 14 voix pour les propositions présentées par la Commission Municipale « Finances » réunie le 21 janvier dernier.

4. Demandes de subventions au titre de l'Aisne Partenariat Investissement (API) - Année 2020

Le Conseil Municipal décide la présentation de trois dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre de l'Aisne Partenariat Investissement pour l'année 2020 :

* Dossier n°1 : Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de Mairie

* Dossier n°2 : Mise aux normes du circuit électrique de l'église de FLAVY-LE-MARTEL

* Dossier n°3 : Acquisition de mobilier scolaire

5. Demandes de subventions au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2020

Le Conseil Municipal décide la présentation de trois dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre du Fonds de Concours pour l'année 2020.

* Dossier n°1 : Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de Mairie

* Dossier n°2 : Mise aux normes du circuit électrique de l'église de FLAVY-LE-MARTEL

* Dossier n°3 : Acquisition de mobilier scolaire

6. Détermination des durées d'amortissements des immobilisations corporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2019

Le Conseil Municipal adopte une délibération fixant la durée d'amortissements du bien (Acquisition d'une cuve renforcée) dont la commune a fait l'acquisition au cours de l'exercice 2019.

7. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (AGEDI)

L'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat Informatique AGEDI relatifs au passage de syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert.

8. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à la détérioration du pilastre et du muret du calvaire Rue Maurice MOREAU provoquée par le passage du bus scolaire, une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la Commune.

Après étude du dossier, la SMACL propose une indemnisation immédiate de 752,65 € (déduction faite de la franchise prévue au contrat s'élevant à 300 €).

Dans l'attente d'un complément d'information par l'assurance sur la clause de la déduction de la franchise, l'assemblée décide de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

9. Détermination du prix de vente d'une partie de la parcelle A n° 824 d'environ 150 m²

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu, de la part d'un administré, une proposition d'achat concernant une partie de la parcelle A 824 d'environ 150 m².

Elle fait savoir à l'assistance, qu'en conséquence, elle a interrogé les riverains jouxtant la parcelle concernée afin de connaître leurs éventuelles intentions d'achat.

Une réponse négative a été donnée par chacun d'entre eux.

Madame le Maire signale qu'elle a été avertie récemment que les personnes initialement intéressées renonçaient à ce projet.

Elle propose donc aux membres du Conseil Municipal d'annuler cette question, au vu de ces éléments.

De ce fait, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer sur cette question.

Informations diverses

Madame le Maire fait part à l'assistance de quelques informations diverses :

Animations

* Un atelier « Mémoire » et « Sécurité Routière » sera organisé gratuitement pour les personnes de plus de 60 ans par le Centre d'Animation de Soins et Services pour les personnes âgées de l'Aisne en liaison avec le Département. Une rencontre avec la personne en charge de ce projet se tiendra le 13 février prochain dans les locaux de la Mairie.

* Dans le cadre de son plan d'action pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération propose des ateliers « anti-gaspi » dans les services de la cantine de FLAVY-LE-MARTEL. Ces actions sont menées par du personnel employé en tant que services civiques par la Communauté d'Agglomération.

Le but recherché est d'éduquer les futures générations contre le gaspillage alimentaire.

Personnel Communal

* Madame SOURY Noëlle, Adjoint Technique Territorial, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

Son remplacement sera assuré au 01 mars 2020 par Madame AUGAIT Aurélie, exerçant actuellement un contrat « Parcours Emploi Compétences » au sein de la collectivité.

Questions d'initiatives

Questions écrites des élus de la « Liste Citoyenne pour l'Avenir de Flavy »

1. Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont achevés.

Nous souhaitons des éléments d'information suivants :

- Coût global des travaux en précisant le détail :
- Montant des honoraires de l'architecte,
- Montant total réglé aux entreprises,
- Montant des acquisitions pour l'équipement mobilier,
- Dépenses diverses,
- Coût de la maintenance de l'ascenseur.

Pouvons-nous connaître la surface précise de chacune des 2 salles ?

Réponse de Madame le Maire :

- Concernant le coût total de l'opération de rénovation de la salle des fêtes, il faut savoir que le montant des honoraires de l'architecte s'élève à 47 428,00 €, le montant total réglé aux entreprises se monte à 863 916,00 €, le montant des acquisitions pour l'équipement mobilier est de 11 432,00 €, les dépenses diverses (auto laveuse, chariot pour transporter les tables...) sont de 4 448,00 € soit un coût total de l'opération se chiffrant à 927 224,00 €.

Il faut noter que la maintenance de l'ascenseur se porte à 1 843 € pour une année.

- La superficie de la salle du bas est de 188,86 m² et celle de la salle du haut est de 242,68 m².

2. Le dossier d'acquisition du futur terrain du Centre de Secours est lancé. Il nous a été annoncé le lancement de la procédure de l'enquête publique.

Pouvons-nous avoir des informations sur l'état d'avancement de la procédure ?

Dossier envoyé en juin 2019.

Complément du dossier en août 2019 + courrier demandant si tout était complet.

Malheureusement depuis août 2019, aucune nouvelle ne nous est parvenue malgré nos appels répétés.

Nous attendons toujours à ce jour une réponse du représentant de l'État.

Il est à noter que la personne en charge du dossier nous a précisé il y a plusieurs mois qu'une étude d'impact devra être réalisée par un cabinet d'expert vu la complexité du dossier.

-
- **M. LEFEVRE Régis** : - attire l'attention sur l'état préoccupant d'une partie de la voirie R.D 937 rue André BRULE. Face aux écrasements de bitume répétés dus au problème de stabilité de voirie, il signale qu'il a alerté les services du Département afin qu'une intervention rapide et efficace s'opère.
Madame le Maire déplore cette situation et propose à l'assemblée de solliciter le Département à l'avenir pour qu'il procède au renouvellement de la portion la plus ancienne de la voie communale André Brûlé (Stop de JUSSY – Rond-Point).
 - **Mme TATIN Andrée** : - s'étonne de la dégradation de l'enrobé du parking de la Salle Polyvalente.
 - **Mme PATTE Marie-Claude** : - souligne qu'un problème d'infiltration le long du mur de la montée d'escalier de la Salle Polyvalente persiste.
→ l'architecte a déjà été contacté pour les mesures à prendre.
 - **Mme CORDIER Emeline** : - signale également un affaissement de voirie devant son habitation identique au cas précédemment exposé par M. LEFEVRE Régis.
→ Madame le Maire répond que cela correspond à la demande de la réfection de la rue André BRULE par le Département.
 - **M. PETITNIOT Joël** : - s'interroge sur la délimitation des propriétés en construction dans le Lotissement « Lucie Aubrac ».
Madame le Maire certifie que les alignements sont réglementaires et qu'il reste envisageable d'apposer des barrières de ville en bordure de voirie si besoin.
 - **M. MOUFLIER Alain** : - se réjouit d'annoncer les 110 ans d'existence de l'Association communale de pêche « LA PERCHE ».
 - **M. GARY Franck** : - s'étonne d'avoir reçu un arrêté portant restrictions de circulation et d'interdiction de stationnement rue Churchill relatif à des travaux programmés.
Madame le Maire lui fait part que la réalisation des travaux de déploiement de la fibre sont actuellement en cours et qu'un second arrêté sera adressé prochainement aux riverains de la rue Churchill vu le prolongement de la durée d'intervention de l'entreprise SANTERNE RÉSEAUX.
 - **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : - demande aux conseillers de lui fournir articles ou informations en vue de la création du dernier bulletin de la mandature.

- **M. VAN ISACKER Eric** : - informe l'assistance que la sucrerie d'Eppeville a fermé ses portes. Il fait part de son inquiétude concernant le devenir des centaines d'emplois directs et indirects qui seront impactés par cette fermeture. Il précise que le bâtiment sera transformé en site de stockage.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 10 février 2020

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Stéphanie BOUCHER

Danielle LANCO